A LA UNE NEWS

La vente des Los Angeles Clippers autorisée

29 juillet 2014, 00:18 par **Damien Da Silva** @DamienDaSilva63

Le tribunal a rendu son verdict dans l'affaire opposant les époux Sterling. Finalement, la vente des Los Angeles Clippers à Steve Ballmer est autorisée.

Le soulagement doit être énorme du coté des supporteurs des Los Angeles Clippers. Finalement, la pression mise sur le juge par Doc Rivers et ses joueurs n'aura pas été inutile. En effet, **Michael Levanas**, juge de la cour, a autorisé la vente de la franchise à **Steve Ballmer** pour 2 milliards de dollars. C'est un énorme revers pour **Donald Sterling** qui contestait l'accord trouvé par sa femme, il va devoir se contraindre à vendre son équipe. En effet, l'ancien propriétaire des Clippers a été désavoué sur tous les points : le juge a expliqué que sa femme avait correctement agi ; que les tests psychologiques qui jugeaient Donald Sterling incapable étaient recevables; que **Shelly Sterling** avait le droit de négocier la vente; et le plus important que cette décision est définitive qu'il ne peut donc pas faire appel. **Shelly Sterling** a réagi peu après le verdict :

« Je peux pas croire que c'est terminé, je me sens bien », a commenté Shelly Sterling d'après la NBA.

Avec cette décision de justice, c'est enfin la fin de cette affaire Sterling. La franchise californienne va pouvoir à nouveau couler des jours heureux et se concentrer sur la saison à venir. Maintenant que cette histoire de boycott est derrière eux, Doc Rivers et ses hommes vont pouvoir préparer sereinement le prochain exercice.

Tags : Donald Sterling, Los Angeles Clippers, Shelly Sterling

COMMENTER

Damien Da Silva @DamienDaSilva63
Fan inconditionnel des Los Angeles Lakers et du beau jeu. Non ce n'est pas incompatible.

Commentaires (8)

La_main_froide *29 juillet 2014 à 1:02*
Une histoire à foutre au placard très vite.
en tout cas, le coup de l'inaptitude psychologique était pas mal, un petit coup de pompe dans l'oignon, ni vu ni connu et gloups, amputé d'une franchise !
par contre, le prix de vente est grave surévalué au vu des bénéfices engendrés par l'équipe, mais bon, c'est autre chose ça !!

Répondre ↓

Am6 *29 juillet 2014 à 3:12*
On peut dire que le test psychologique lui a fait l'effet… d'une douche froide
BA DUM TSSS

Répondre ↓

jetevexe *29 juillet 2014 à 1:04*

Juste une question : Avec la vente les Clippers peuvent ils demenager ? Est-ce que cest probable ?

Répondre ↓

slapper45 *29 juillet 2014 à 1:52*

Etant donné l'énorme marché que représente LA, c'est très peu probable !

Répondre ↓

jetumilie *29 juillet 2014 à 1:34*

la pression mise sur le juge…….. impartialite, independansse de la justice.???? god bless america.

Répondre ↓

slapper45 *29 juillet 2014 à 1:53*

Tu ne trouveras aucun pays au monde où un juge ne subit pas la pression populaire, s'il y en a (sans compter les pots de vin et autres)

Répondre ↓

Dikembe55 *29 juillet 2014 à 2:51*

Le juge Courroye va demander l'asile là-bas !

Répondre ↓

Am6 *29 juillet 2014 à 3:08*

J'annonce, embrouille entre Jean_Cule et ThaTrigga dans les commentaires c:

Répondre ↓

Votre adresse de messagerie ne sera pas publiée. Les champs obligatoires sont indiqués avec *

Nom *

E-Mail *

Site web

Commentaire

Vous pouvez utiliser ces balises et attributs HTML : `<a href="" title=""> <abbr title=""> <acronym title=""> <b> <blockquote cite=""> <cite> <code> <del datetime=""> <em> <i> <q cite=""> <strike> <strong>`

Laisser un commentaire

RETOUR

ABONNEZ-VOUS
AU MAGAZINE PAPIER

1 AN = 25 €

REVERSE ACTUELLEMENT
EN KIOSQUE !

ABONNEZ-VOUS

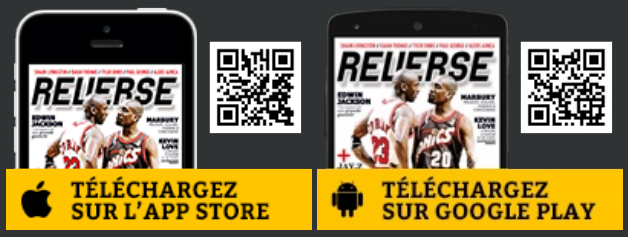

Contact & Pub

- Pour contacter la rédaction du magazine et du site - Pour demander nos tarifs de publicité web/magazine - Pour tout partenariat Tel : 01.71.37.57.64 contact@reverse-mag.com

Infos

BasketSession.com est édité par : Les Editions REVERSE 86 rue de Charonne 75011 Paris Copyright © 2014 BasketSession Droits de reproduction et de diffusion réservés à BasketSession.com 2014 Déclaration CNIL n°66875

© 2014 BASKET session.com Tous droits réservés.

infusé par et servi par take a tea